



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n° 2023-049

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Acquisitions

Emprise de la rue du marais - Avis sur acquisitions des parcelles AM 130-131-134

Madame le Maire explique aux membres présents que cette rue qui donne accès à l'avenue Côte de Beauté est composée d'une parcelle communale (AM 146) et des parcelles privées suivantes :

- AM 130 appartenant aux consorts LAMETTE d'une contenance de 182 m2
- AM 131 appartenant à M. et Mme GAGNARD Jean-Claude d'une contenance de 116 m2
- AM 134 appartenant à MM. GAGNARD Jean-Claude et GAGNARD Christian d'une contenance de 61 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix Pour :

- D'acquérir à titre gratuit et d'intégrer dans le domaine privé communal les parcelles :
 - AM 130 appartenant aux consorts LAMETTE d'une contenance de 182 m2
 - AM 131 appartenant à M. et Mme GAGNARD Jean-Claude d'une contenance de 116 m2
 - AM 134 appartenant à MM. GAGNARD Jean-Claude et GAGNARD Christian d'une contenance de 61 m2.
- D'autoriser Madame le Maire à faire la proposition correspondante aux différents propriétaires,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches auprès d'une étude notariale en cas d'accord et de signer les actes authentiques et toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du **23. 05. 2023**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230516-2023_049-DE
Reçu le **23/05/2023**

